



MARCHE SIMPLIFIE DE FOURNITURES ET DE SERVICES COURANTS

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur :

Syndicat Mixte du Pays de l'Auxois Morvan

13 rue de l'Hôtel de ville

21 350 VITTEAUX

Tél : 06.71.98.40.36

Représenté par : Patrick MOLINOZ

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable - Trésorerie de Vitteaux

B - MARCHE N° 2012-15

Date de signature

Objet du marché : Impression et distribution de la Lettre de Pays n° 13

Date limite de dépôt des offres

Le 9 mars 2012 à 16 h 00

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 7



CHAPITRE II. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006 CMP) :

Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 206 000 € H.T.)

Chapitre III. REGLEMENT DE CONSULTATION

A. *Date et heure limites de dépôt des offres :*

Le vendredi 9 mars 2011 à 16h00.

B. *Modalités d'envoi*

Par voie postale, par voie électronique ou remis contre un récépissé.

C. *Adresses de réception*

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

Patrick MOLINOZ, Président
Syndicat Mixte du Pays de l'Auxois Morvan
A l'attention de M. Alain MATHIEU
13, rue de l'hôtel de ville
21 350 VITTEAUX

Ou par courriel à l'adresse : direction@pays-auxois.com

Avec la mention sur l'enveloppe ou sur le sujet du courriel : « Marché : Lettre de Pays »

D. *Critères de choix*

Prix : 60 %

Délai de réalisation : 40%

E. *Coordonnées pour les demandes de renseignements :*

M. Alain MATHIEU, Directeur Tél. : 06.71.98.40.36

F. *Variantes*

Les variantes ne sont pas acceptées



Chapitre IV. DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet :

Le Pays de l'Auxois Morvan réalise chaque année 2 numéros d'une lettre informative, appelée Lettre de Pays, à destination de tous les foyers composant le Pays.

Il s'agit d'imprimer et de distribuer une lettre de Pays sur l'ensemble du territoire.

Article 2 : Allotissement

Le présent marché comporte 2 lots.

Article 3 : Durée du marché

La durée du marché est de 1 an.

Article 4 : Détail des prestations et des prix

Descriptif technique et détail des lots :

- Lot 1 : Impression

La lettre de Pays devra être imprimée en 26 000 exemplaires, format 420 x 297, ouvert (210 x 297 mm fermé), sur du papier couché 100 % recyclé, 130 g/m² cyclus print, en quadri, recto verso.

Façonnage : 1 pli

25 650 exemplaires seront à livrer à Médiapost (21600 Longvic) et 350 exemplaires seront à livrer au siège du Pays à Vitteaux.

- Lot 2 : Distribution

Le marché porte sur la distribution auprès de l'ensemble des foyers des 214 communes qui composent le périmètre du Pays de l'Auxois Morvan (liste des communes annexée au présent cahier des charges).

Format de la lettre : A4

Poids à l'unité : 20g

La distribution doit être impérativement effectuée auprès de l'ensemble des foyers du territoire (« stop pub » compris).

Délai : maximal de 10 jours à compter de la réception des lettres de Pays.
La distribution s'effectuera lors des semaines 17 et 18 de l'année 2012.

Les entreprises devront joindre à leurs offres un devis détaillé.



Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services.

Qualité

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Il devra fournir les caractéristiques techniques.

Livraison :

Le candidat devra fournir un délai de livraison.

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franco de port).

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- Un devis détaillé (article 4 du présent document)

Article 7 : Prix et rythme des paiements

Nature des prix

Les prix sont unitaires.

Forme des prix

Les prix sont fermes.

Mode de règlement

Le mode de règlement de la collectivité est le virement par mandat administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 8 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.



Article 9 : Conditions de résiliation

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre V - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

A _____ , **le**

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**



Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de: (intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Voir annexe financière (devis joint à la proposition)

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 120 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

JOINDRE UN RIB

A _____ , **le**

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**



Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir annexe financière) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur
Patrick MOLINOZ, Président du Pays de
l'Auxois Morvan

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- *le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- *les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*